

Aînées pour la protection du climat

Changement climatique et droits humains

Fribourg, le 20 novembre 2018

Pourquoi nous menons cette action en justice?

Présentation : Anne Mahrer et Gisèle Sallin



Pourquoi les aînées

Les personnes âgées, en particulier les femmes, sont fragilisées par les canicules.

Le coeur, le système cardio-vasculaire et la respiration sont rapidement surchargés.

Les conséquences en sont la déshydratation, l'hypertermie, une perte de conscience, des crampes et des coups de chaleur.



Berne,
le 23 août 2016,
fondation de
l'association
des ...

Aînées
pour la
protection
du climat

... pour mener
une action en
justice ...



... Avec 150
femmes âgées
comme
membres
fondateurs.

Ici, l'avocate,
Ursula Brunner
présente le projet
d'action judiciaire
climatique

Les principes violés

- **Principes violés** de la Constitution fédérale
 - Protection de l'environnement (art. 74 al. 2 CF)
 - Droit à la vie et à l'intégrité personnelle (art. 10 CF)
- **Principes violés** de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH)
 - Droit à un environnement respectant la santé (droits fondamentaux)
 - Droit à la vie (art. 2 CEDH)
 - Droit au respect de la vie privée et familiale (art. 8 CEDH)

Berne, 25 Octobre 2016 : conférence de presse



CLIMATE
JUSTICE

JUSTICE
CLIMATIQUE

KLIMA DANK
PRIMA
WEIBERN

ht mal schauen
Rhoneyletscher!
ieht man schon
Katastrophe!

FLE

Ich will nur
leben und
KLAGE ich!

IL EST URGENT
L'ACTION

Wo sind
die

Mein schönes, reiches
Helmstedt - und kein
rechter KLIMASCHUTZ

STOP
DER VIELFLIEGER
KEINE
BILLIGFLÜGE

Unsere Enkelkinder
haben ein Recht
später in einem
sauberen Welt

Klima?
Nach wie die Südpol?
kochen das kassas obaz
Gleichen?
schonste Tüde + Baum
- trauke Klankind
nierenjura ist
egal? juld ist
ein woch - e...

NATUR
SOLL NICHT
WARTEN

CLIMATE
Le genre de des autorités



Berne, le 25 Octobre
2016, remise de la
requête en justice de
160 p. au Département
fédéral de
l'environnement, des
transports, de l'énergie
et de la communication
(DETEC).

Nous sommes
déjà plus de 450
membres

En attendant la décision du DETEC...

(Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication)

...de novembre 2016 au 26 avril 2017

- Nous avons :
- informé, répondu aux médias, participé à de nombreux événements dans nos cantons et au-delà, par exemple au Forum de WOMEN'S ENVIRONMENTAL NETWORK
- manifesté à Davos durant le WEF, à Genève à la marche pour le climat
- Pris acte, le 26 avril 2017 du refus du DETEC d'entrer en matière
- Décidé, à l'unanimité, le 23 mai 2017, de faire recours au Tribunal administratif fédéral TAF à St-Gall



Davos,
le 19 janvier 2017

Notre action au
World economic
forum (WEF)





Genève,
le 29 avril 2017

Notre
participation à la
marche pour le
climat

26.05.2017, St-Gall - Remise de notre recours au Tribunal administratif fédéral.



Nous
comptons
alors plus
de 770
membres

En attendant la décision du Tribunal administratif fédéral (TAF)...

Les bouleversements climatiques s'accélèrent

La révision de la loi CO2 ne traduit pas l'accord de Paris, pourtant ratifié par le Parlement

L'association s'agrandit : plus de 1100 membres et des centaines de soutiens aujourd'hui

Les activités des Aînées s'intensifient, en Suisse et au-delà. Notre réseau s'élargit : Norvège, Paris, Bonn, La Haye, USA, Philippines, Nouvelle-Calédonie ... Et à l'ONU Genève.

Les 11 et 12 décembre 2017, 6e Conférence annuelle internationale sur les droits de la nature pour la paix et le développement à l'ONU à Genève.

Le 15 octobre 2018 Audition devant le Comité des Nations Unies sur les droits économiques, sociaux et culturels au Palais Wilson, siège du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'homme.

NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS !

Le changement climatique a de réelles conséquences. Les étés caniculaires se succèdent, l'été 2018 n'a pas fait exception :

- Sécheresses et incendies de forêts ;
- fonte des glaciers ;
- éboulements en montagne
- rivières asséchées...

Ici en
Suisse



L'accord de Paris est une chance

Accord de Paris, art. 2, al. 1:

- a) **Nettement en dessous de 2 degrés si possible 1,5 degré**
- b) Protéger la production de denrées alimentaires
- c) **Corriger les flux financiers**

Art. 4: **Emissions nettes nulles** à l'échelle mondiale

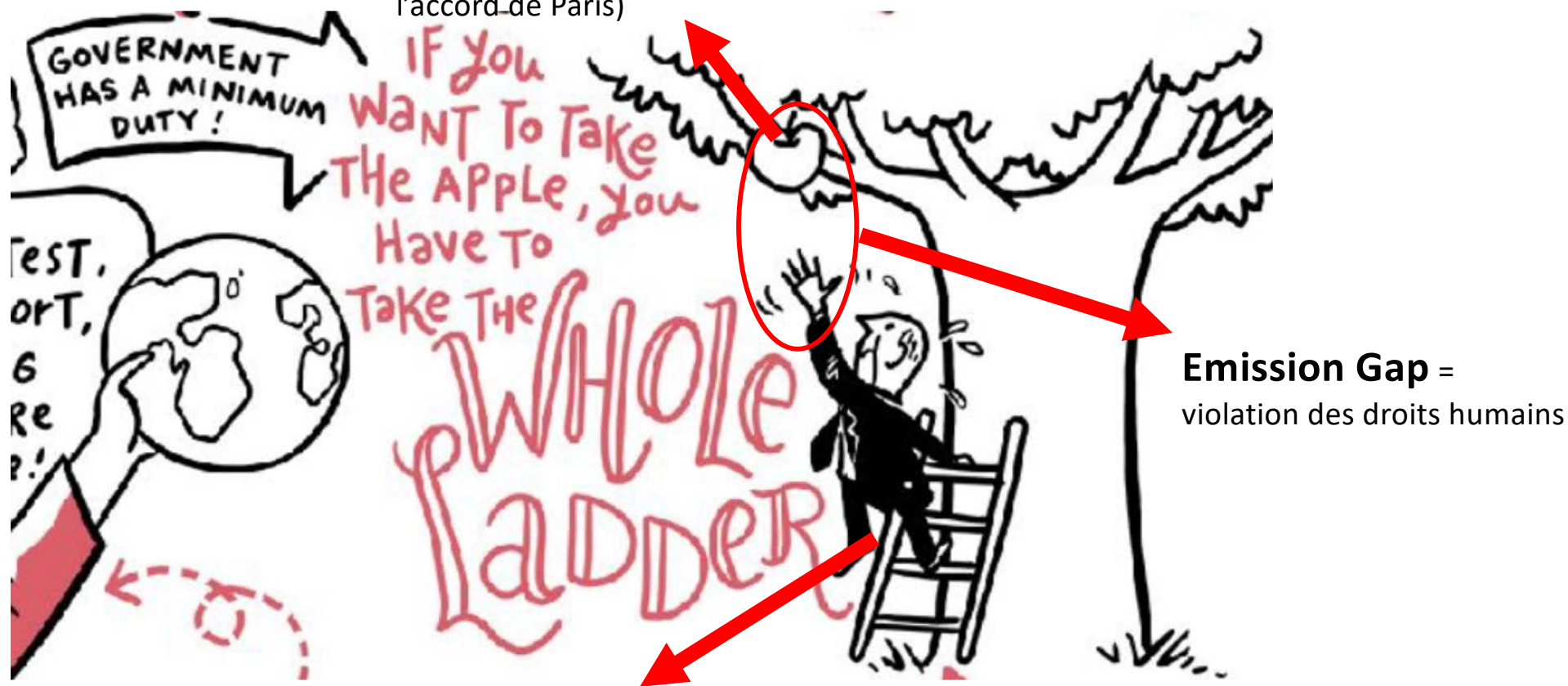
Art. 9: **Ressources financières**

→ **Le projet du Conseil fédéral ignore ces objectifs pourtant contraignants en regard du droit international**

→ **Adapter les art. 1 et 3 de la loi sur le CO₂**

Le but incontesté: prévenir une catastrophe climatique

« bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels » et si possible de viser à « poursuivre les efforts pour limiter la hausse des températures à 1,5 °C » (article 2 de l'accord de Paris)



La politique actuelle :

Les réductions des gaz à effet de serre et les mesures suffisent seulement à atteindre la moitié du but figurant dans la loi CO2 et dans l'accord de Paris ratifié



Genève,
le 13 octobre 2018

Notre participation
à la marche pour le
climat



Un 1er août hors
des sentiers battus
à Ramberg,

au camp des jeunes
de l'organisation
Nature et jeunesse
auxquels nous
avons présenté
notre action
judiciaire





Randonnée
au glacier de
Brunnifirn,
du 20 au 22
août 2018

Gewonnen!



Kabinet aan zet



#klimaatzaak

Le 9 octobre
2018,
victoire historique
d'Urgenda,
en appel aux
Pays-Bas.
Une conclusion
pleine d'espoir !

Merci de votre attention!

Anne Mahrer Co-présidente et Gisèle Sallin membre du Comité des Aînées pour la protection du climat

Contact: anne.mahrer@bluewin.ch

Site de l'association : <http://ainees-climat.ch/ueber-uns/>

Vous pouvez participer à notre action en tant que femme dès l'âge de la retraite. Nous sommes actuellement plus de 1100 membres...
...ou rejoindre les 800 citoyen-nes qui nous soutiennent déjà, toutes générations confondues.